

## Profil Environnemental Produit

### Rayonnant AMADEUS 2

#### 1. Informations générales

**- Désignation :**

Cette fiche PEP a été réalisée à partir du produit de référence suivant:  
AMADEUS 2 1000 Watts  
Référence: 443331



**- Catégorie de produit :**

Appareils de chauffage à énergie électrique directe à poste fixe visibles

Type Rayonnant

**- Unité fonctionnelle :**

Assurer le chauffage et maintenir à 19°C la température d'un mètre carré de surface habitable ou assimilée (volume 2,5 m3) pendant une durée de vie typique de 15 ans.

**- Normes :**

Rayonnant respecte les normes de la catégorie de produits visée, et notamment NF Electricité Performance, 3\* oeil.

Cette fiche PEP est valable pour les produits de la gamme AMADEUS 2 désignés par les codes articles suivants:

443311 443321 443341 443351 443371

#### 2. Matériaux et substances

Poids total du flux de référence (produit, emballage et éléments additionnels inclus): 6100 g

Plastiques		Métaux		Autres	
Résine polyamide 6	3,9%	Acier	68,4%	Papiers et cartons	5,4%
Granulé de polystyrène extensible	1,6%	Aluminium	8,8%	produits chimiques inorganiques	0,3%
Résine de polyvinylchloride	0,5%	Aluminium recyclé 100%	8,3%	Verre et céramique	0,1%
Caoutchouc silicone	0,7%	Cuivre	0,9%		<0,1%
Divers	<0,1%	Divers	1,0%		
<b>Total</b>	<b>6,7%</b>	<b>Total</b>	<b>87,5%</b>	<b>Total</b>	<b>5,8%</b>

#### 3. Informations environnementales additionnelles

**En phase de :** A travers sa déclaration environnementale, le Groupe Atlantic s'engage :

<b>Fabrication</b>	<p><b>Dans son engagement N°1 : mener une recherche constante pour faire progresser notre offre de produits en termes de confort, de sécurité et de performances énergétiques, avec une focalisation particulière sur les solutions utilisant des énergies renouvelables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovation en mixant les différentes énergies pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques</li> <li>- Non-utilisation de substances dangereuses dans l'appareil, au sens de la directive ROHS.</li> </ul> <p><b>Dans son engagement N°4 : diminuer les consommations énergétiques et les gaz à effet de serre générés par nos activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisations de diagnostics environnementaux et de bilans carbone sur le site de fabrication &gt;&gt; Saint Jean de la Ruelle</li> </ul> <p><b>Dans son engagement N°5 : respecter les ressources en eau en minimisant les quantités d'eau consommées et en améliorant la qualité de nos rejets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche permanente de techniques de production réduisant les consommations d'eau</li> </ul> <p><b>Dans son engagement N°6 : Maîtriser les déchets générés par nos activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tri et valorisation des déchets de production par type de matières</li> </ul>
<b>Distribution</b>	<p><b>Dans son engagement N°7 : développer l'utilisation d'emballages recyclables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des emballages en carton 100% recyclables, en partie issus de la filière recyclée.</li> </ul>
<b>Utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de bruit : Non applicable</li> <li>- Emissions électromagnétiques: Non applicable</li> </ul>
<b>Fin de vie</b>	<p><b>Dans son engagement N°6 : maîtriser les déchets générés par nos activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et valorisation des produits en fin de vie par l'organisme ECO-SYSTEMES, en France métropolitaine.</li> <li>- A travers son adhésion à l'éco-organisme ECO-SYSTEMES le Groupe Atlantic répond aux obligations légales et réglementaires de financement de la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets des équipements électriques et électroniques.</li> </ul>

#### 4. Impacts environnementaux

Les calculs d'impacts environnementaux résultent de l'analyse de cycle de vie AMADEUS 2 pour une durée d'utilisation de 15 ans, qui retient les étapes suivantes:

<b>Fabrication</b>	Le transport amont des matériaux, composants et sous-ensembles sur le lieu de fabrication, La fabrication du produit.
<b>Distribution</b>	Le transport du produit fini, emballage inclus, jusqu'à son lieu de mise en œuvre, soit une distance moyenne de 3500 km en camion.
<b>Installation</b>	AMADEUS 2 intègre les éléments nécessaires à son installation : Seul le retraitement de l'emballage est ici considéré
<b>Utilisation</b>	AMADEUS 2 intègre les éléments nécessaires à sa maintenance, tout au long de sa vie : Aucune opération de maintenance n'est ici considérée.
<b>Fin de vie</b>	Le transport aval des déchets jusqu'au lieu de recyclage, valorisation ou incinération, La collecte, recyclage (75% du poids du produit nu), valorisation (5%), enfouissement (10%) ou incinération (10%) des déchets.

Indicateurs et Flux	Unité	Total	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de Vie
<b>Indicateurs d'impacts</b>							
Effet de serre	kg eq CO2	1,03E+03	2,55E+01	1,60E+00	7,99E-02	9,99E-02	2,21E+00
Destruction de la couche d'ozone	kg eq CFC-11	2,45E-04	2,11E-06	3,25E-09	1,41E-10	2,43E-04	3,69E-08
Acidification des sols et de l'eau	kg eq SO2	7,59E+00	2,32E-02	7,21E-03	2,81E-05	7,55E+00	1,26E-03
Eutrophisation de l'eau	kg eq PO43-	2,93E-01	7,12E-03	1,66E-03	1,61E-05	2,83E-01	6,67E-04
Création d'ozone photochimique	kg eq C2H4	3,64E-01	6,43E-03	5,12E-04	2,17E-06	3,57E-01	1,43E-04
Destruction des ressources abiotiques	kg eq Sb	3,42E-04	2,96E-04	6,42E-08	1,63E-10	4,55E-05	1,21E-08
Destruction des ressources abiotiques fossiles	MJ	2,07E+08	4,09E+06	2,27E+05	9,12E+02	2,02E+08	7,54E+04
Pollution de l'eau	m³	2,76E+00	1,50E-01	1,44E-04	1,57E-04	2,61E+00	1,29E-03
Pollution de l'air	m³	1,06E+04	3,22E+02	2,26E+01	8,51E-02	1,03E+04	5,78E+00
<b>Indicateurs de flux</b>							
Energie primaire totale	MJ	4,33E+04	1,08E+03	2,64E+02	7,54E-01	4,19E+04	8,57E+01
Consommation d'eau	m³	4,64E+04	3,38E+03	6,58E+01	6,05E-01	4,28E+04	6,27E+01
Utilisation d'énergie primaire renouvelable (excl. Matières premières)	MJ	1,46E+07	1,17E+05	3,02E+02	1,15E+01	1,45E+07	6,69E+01
Utilisation de ressources énergétiques primaires renouvelables (incl. Matières premières)	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,000E+00	0,00E+00
Utilisation totale de ressources énergétiques primaires renouvelables	MJ	1,46E+07	1,17E+05	3,02E+02	1,15E+01	1,45E+07	6,69E+01
Utilisation d'énergie primaire non-renouvelable (excl. Matières premières)	MJ	1,92E+08	3,97E+06	2,27E+05	9,01E+02	1,88E+08	7,54E+04
Utilisation de ressources énergétiques primaires non-renouvelables (incl. Matières premières)	MJ	3,64E-01	3,64E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale de ressources énergétiques primaires non-renouvelables	MJ	1,92E+08	3,98E+06	2,27E+05	9,01E+02	1,88E+08	7,54E+04
Utilisation de matériaux secondaires	kg	2,67E+00	2,67E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non-renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Elimination de déchets dangereux	kg	1,45E+01	7,29E+00	0,00E+00	1,57E-05	0,00E+00	7,24E+00
Elimination de déchets non-dangereux	kg	3,74E+03	1,22E+00	5,70E-02	5,18E-02	3,74E+03	2,16E-02
Elimination de déchets radioactifs	kg	4,27E+00	1,23E+00	4,06E-05	1,77E-06	3,05E+00	3,74E-05
Composants réutilisables	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux pour recyclage	kg	6,29E-03	6,29E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux pour récupération énergétique	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie exportée	MJ	2,73E-04	0,00E+00	0,00E+00	2,73E-04	0,00E+00	0,00E+00

Etude réalisée avec le logiciel EIME version 5 et sa base de données en version 04/2014, distribué par Bureau Veritas CODDE  
considérant un modèle de production d'électricité de type européen

#### - Extrapolation des impacts environnementaux :


Un coefficient de pondération des impacts environnementaux est applicable à l'ensemble des références de la gamme

AMADEUS 2

Poids en kg / poids en kg du produit de référence

L'impact environnemental d'un appareil couvert par le présent PEP, autre que le produit de référence pour lequel il a été établi, peut être calculé en multipliant les valeurs des indicateurs environnementaux par le(s) facteur(s) correspondant(s) - hors phase UTILISATION

Références	Poids emballé (kg)	Coefficient d'homothétie
443 331	6,10	1,00
443311	4,90	0,80
443321	5,50	0,90
443341	7,50	1,23
443351	8,25	1,35
443371	10,10	1,66

<b>N° enregistrement:</b>	SCGA-00038-V01.01-FR	<b>Règles de rédaction:</b>	PEP-PCR-ed 3-FR-2015 04 02
<b>N° habilitation du vérificateur:</b>	VH09	<b>complété par le PSR:</b>	PSR-0002-ed1.1-FR-2015 05 26
<b>Date d'édition:</b>	09/2015	<b>Information et référentiels:</b>	www.pep-ecopassport.org
		<b>Durée de validité:</b>	5 ans
<b>Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010</b>			
Interne <input checked="" type="checkbox"/>		Externe <input type="checkbox"/>	
<b>Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)</b>			
Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.			
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2010 "Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III"			
			
<a href="http://www.pep-ecopassport.org">www.pep-ecopassport.org</a>			

Profil Environnemental Produit

Rayonnant AMADEUS 2

N° d'enregistrement:

SCGA-00038-V01.01-FR